

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DUPLESSIS**

**VILLE DE FERMONT**

Le 11 décembre 2023  
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :

Son honneur le Maire Martin St-Laurent

Et les conseillers suivants : Monsieur Bernard Dupont, Monsieur Danny Bouchard, Madame Cindy Vignola, Monsieur Marco Ouellet, Monsieur Daniel Bergeron et Monsieur Shannon Power.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe Couture, greffière et directrice générale adjointe, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, sont aussi présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Résolution – Adoption de l'ordre du jour;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2. Résolution – Adoption du procès-verbal;
3. Résolution – Adoption des comptes à payer;
4. Résolution – Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Résolution pour autoriser le paiement du décompte numéro 2 pour l'implantation d'un multicentre de gestion et de valorisation des matières résiduelles;
6. Résolution pour mandater la firme d'avocats GNH avocats pour procéder dans le dossier de recouvrement des taxes impayées et pour l'application des règlements municipaux ainsi que certains dossiers juridiques pour l'année 2024;
7. Résolution pour accepter le renouvellement du contrat des assurances générales avec FQM Assurances;
8. Résolution pour autoriser Madame Emanuelle Garneau-Mignot à signer une entente de prêt de bâtiment d'urgence avec le CPE Le Mur-Mûr;
9. Résolution pour autoriser l'achat d'un détecteur de phase pour la caserne;
10. Résolution pour autoriser le paiement des factures à Construction et Expertise PG pour le remplacement d'une conduite de décharge;
11. Résolution pour autoriser le renouvellement du contrat de services ambulanciers à conclure entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord et la Ville de Fermont en vertu de la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence*;
12. Résolution – demande d'alimentation rue du Quartz, Hydro-Québec;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

13. Résolution – Fermeture de la séance.



**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

<b>Chèques de moins de 1 000 \$</b>	<b>26 874,40 \$</b>	
<b>Chèques de 1 000 \$ et plus</b>	<b><u>2 077 606,19 \$</u></b>	
	<b>2 104 480,59 \$</b>	<b>2 104 480,59 \$</b>
<b>Dépôts de paies # 44 à 47</b>		<b><u>600 449,67 \$</u></b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b><u>2 704 930,26 \$</u></b>

---

Sandra GAGNON,  
Trésorière.

**R23-12-04**

**RÉSOLUTION – DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de novembre 2023, faisant état de la correspondance reçue et devant être présentée au Conseil;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Marco Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le bordereau de correspondance du mois de novembre 2023 soit approuvé;

ADOPTÉE

**R23-12-05**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2 POUR L'IMPLANTATION D'UN MULTICENTRE DE GESTION ET DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a octroyé un contrat à l'entreprise Stantec pour l'implantation d'un multicentre de gestion et de valorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Marco Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement du décompte numéro 2 à l'entreprise Stantec pour l'implantation d'un multicentre de gestion et de valorisation des matières résiduelles au montant de 31 353,41 \$ taxes en sus;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**R23-12-06**

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME D'AVOCATS GNH AVOCATS POUR PROCÉDER DANS LE DOSSIER DE RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES ET POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AINSI QUE CERTAINS DOSSIERS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs comptes de taxes demeurent impayés, et ce, malgré des avis de rappel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'avocat pour l'application des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme GNH avocats et la connaissance des différents dossiers de la Ville de Fermont par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Marco Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la firme d'avocats GNH avocats afin qu'elle puisse procéder dans le dossier des taxes impayées pour la Ville de Fermont;

DE MANDATER la firme d'avocats GNH avocats afin qu'elle puisse procéder dans les dossiers d'application des règlements municipaux ainsi que dans certains dossiers juridiques pour l'année 2024;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Madame Marie Philippe Couture, greffière, ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et à agir pour et au nom de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

**R23-12-07**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES GÉNÉRALES AVEC FQM ASSURANCES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le renouvellement du contrat des assurances générales avec FQM Assurances, au coût de 430 467,16 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025;

ADOPTÉE

**R23-12-08**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME EMANUELLE GARNEAU-MIGNOT À SIGNER UNE ENTENTE DE PRÊT DE BÂTIMENT D'URGENCE AVEC LE CPE LE MUR-MÛR**

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont a à cœur le bien-être de ses tout-petits et du personnel éducateur du CPE Le Mur-mûr;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT que la Ville comprend que les températures fermontoises peuvent être critiques pour la santé et la sécurité des jeunes enfants, si ceux-ci devaient être amenés à demeurer à l'extérieur dans le cadre d'une évacuation des locaux du CPE Le Mur-mûr;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente à intervenir;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent Madame Emanuelle Garneau-Mignot à signer une entente de prêt de bâtiment d'urgence avec le CPE Le Mur-mûr.

ADOPTÉE

**R23-12-09**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE PHASE POUR LA CASERNE**

CONSIDÉRANT QU'un détecteur de phase est présentement défectueux à la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le problème pourrait endommager le circuit électrique et de ventilation si la pièce n'est pas remplacée;

CONSIDÉRANT QUE Madame Naomie Mc Mahon Hodebert, directrice du Service immeubles et projets, fera les vérifications nécessaires pour que la pièce soit garantie par le fournisseur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'un détecteur de phase pour la caserne au montant de 21 280 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

**R23-12-10**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES À CONSTRUCTION ET EXPERTISE PG POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE DÉCHARGE**

CONSIDÉRANT un bris majeur survenu sur une conduite de décharge de l'un des bassins à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QU'une réparation urgente était nécessaire;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement des factures numéro 10002 et numéro 9408 à Construction et Expertise PG se chiffrant à 18 950 \$ et à 24 527,31 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

**R23-12-11**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICES AMBULANCIERS À CONCLURE ENTRE LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD ET LA VILLE DE FERMONT EN VERTU DE LA LOI SUR LES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE**

CONSIDÉRANT le projet de contrat soumis par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord pour la fourniture de service ambulancier conformément au permis d'exploitation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est d'une durée de trois ans, soit du 8 octobre 2023 au 7 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contrat;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent la greffière, Madame Marie Philippe Couture, à signer l'entente de renouvellement du contrat de services ambulanciers à conclure entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord et la Ville de Fermont en vertu de la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence*.

ADOPTÉE

**R23-12-12**

**RÉSOLUTION – DEMANDE D'ALIMENTATION RUE DU QUARTZ, HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est propriétaire des lots 5 966 877 à 5 966 879, 5 966 963 à 5 966 965 et 5 966 967 à 5 966 970;

CONSIDÉRANT le développement de la rue du Quartz par la Ville réalisé en 2023;

CONSIDÉRANT la demande d'alimentation en électricité auprès d'Hydro-Québec portant le numéro DCL-23384375;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

D'AUTORISER la demande DCL-23384375 par la Ville de Fermont et l'entente d'évaluation du coût des travaux d'Hydro-Québec datée du 7 décembre 2023;

D'APPROUVER les conditions énoncées par Hydro-Québec, notamment les coûts de travaux estimés de 6 875,51 \$ (plus ou moins 30 %, le cas échéant), plus taxes applicables;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au surplus non affecté de la Ville de Fermont;

D'AUTORISER la constitution de nouvelles servitudes en faveur d'Hydro-Québec, le cas échéant, dans le cadre de ces travaux d'alimentation;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin de représenter et d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

**R23-12-13**

**DEMANDE DE CESSION À TITRE GRATUIT DU LOT 6 552 125 MRNF –  
PARC INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT la résolution R23-06-12 relative à la cession à titre gratuit des lots 6 552 126 et 6 552 124 par le MRNF à la Ville de Fermont, aux fins d'y construire un parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE cette cession est complétée;

CONSIDÉRANT QUE pour des motifs techniques, la Ville a réalisé à la fin 2023 des travaux de déboisement sur le lot 6 552 126, mais également sur le lot 6 552 125, ledit lot appartenant toujours au MRNF;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de demander au MRNF la cession du lot 6 552 125 afin de permettre la continuité des travaux d'aménagement du parc industriel en 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au MRNF la cession à titre gratuit du lot 6 552 125 selon les mêmes modalités que les lots 6 552 126 et 6 552 124;

DE MANDATER Me Mélanie Boulay, notaire, afin de procéder à l'acte de cession et documents afférents;

DE POURVOIR aux dépenses relatives aux présentes en affectant le poste budgétaire approprié,

D'AUTORISER Monsieur Martin St-Laurent, maire, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

**R23-12-14**

**RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉE

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE